



Bruxelles, le 16 octobre 2019
(OR. en)

12835/19
COR 1
OJ CRP1 35

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles

16 octobre 2019 (9:00)

CORRIGENDUM N° 1 À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Il a été convenu de retirer le point suivant:

Points sans débat (I)

Actes délégués ou actes d'exécution

Environnement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 22. Directive (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant l'annexe III de la directive 2002/49/CE en ce qui concerne l'établissement de méthodes d'évaluation des effets nuisibles du bruit dans l'environnement
<i>Décision de ne pas s'opposer à l'adoption</i> | 12591/19
11626/19 + ADD 1
ENV |
|---|-------------------------------------|

o

o o

Les points ci-après sont libellés comme suit:

Points sans débat (I)

Emploi et politique sociale

12. Recommandation relative à l'accès des travailleurs salariés et non salariés à la protection sociale
Adoption

☐ 12951/19 + **COR 1**
12753/19
SOC

Actes délégués ou actes d'exécution

Agriculture

21. Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant le règlement (UE) n° 546/2011 en ce qui concerne l'évaluation de l'impact des produits phytopharmaceutiques sur les abeilles communes
Décision de ne pas s'opposer à l'adoption

12271/19 + **ADD 1**
11556/19
AGRILEG

☐ Sur la base d'une proposition de la Commission
